

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

COPIE

Décret n° 2019 - 1 du 3 janvier 2019
portant nomination de l'inspecteur général des finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
- Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
- Vu le décret n° 2012-60 du 27 février 2012 portant attributions et organisation de l'inspection générale des finances ;
- Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;

En Conseil des ministres,

DECRETE


Article premier : Monsieur Lauric NGOUEMBE est nommé inspecteur général des finances.

Article 2 : Monsieur Lauric NGOUEMBE percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Lauric NGOUEMBE, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

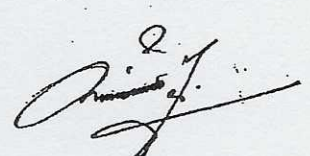
2019-1

Fait à Brazzaville, le 3 janvier 2019



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

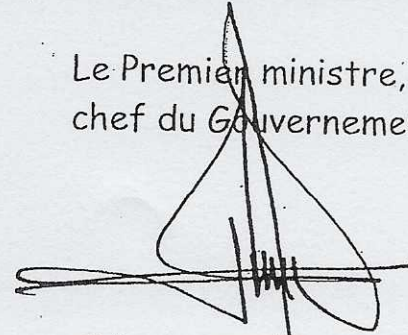
Le ministre des finances
et du budget,



Calixte NGANONGO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-